

MANDAT
Relatif à une opération de télétransmission

Je soussigné :

N° Adhérent :	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
Siret :	

Ci-après dénommé « le mandant »,

Déclare avoir opté pour la procédure de télétransmission de ses données fiscales et comptables EDI-TDFC et donne par le présent mandat à l'organisme de gestion agréé :

C.P.G.A

11, quai de la Joliette, immeuble « Le Castel »,
13002 MARSEILLE

N° d'identification : 1-06-131

Siret : 394 756 662 00042

Ci-après dénommé « le mandataire »,

pour la transmission par voie électronique au Centre de Services Informatiques de Strasbourg, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant de son choix, de l'attestation et de la déclaration fiscale selon le cahier des charges EDI-TDFC et, le cas échéant, pour la régularisation des anomalies déclaratives détectées par le système et restituées par des accusés de réception, avis de traitement ou certificats de réception.

1. Caractéristiques des procédures

Les procédures assurent notamment les fonctions suivantes :

- l'identification de l'émetteur et de l'auteur de l'acte ;
- l'intégrité des données ;
- la lisibilité et la fiabilité de la transmission ;
- la mémorisation de la date de transmission ;
- l'assurance de la réception ;
- la conservation des données transmises.

Le mandataire déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature, du cahier des charges des téléprocédures en matière fiscale auprès de la Direction Générale des Impôts.

Document à nous retourner

Le mandataire désirant transmettre directement les données à la DGI déclare avoir la qualité de partenaire EDI ou s'engage à l'obtenir dans les meilleurs délais, afin de procéder aux envois selon les modalités définies dans le cahier des charges en vigueur. Transmettant les données dans le langage normé EDIFACT, il applique les dispositions de l'article 3 de la convention type des partenaires EDI imposant l'utilisation d'outils ayant obtenu une attestation de conformité aux cahiers des charges dans le cadre d'un contrôle technique.

2. Exercice du droit d'accès et de rectification

Les droits d'accès et de rectification des données acquises via les procédures ci-dessus peuvent être exercés dans les conditions habituelles auprès de l'administration ou de l'organisme gestionnaire du dossier professionnel du contribuable.

3. Obligations du mandataire

Au titre du présent mandat, le mandataire doit suivant la téléprocédure :

- établir les documents indiqués ci-dessus ;
- respecter les dates limites de dépôt;
- au cas où la télétransmission serait impossible, pour quelque raison que ce soit, utiliser la procédure papier dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

4. Obligations du mandant

Le mandant adressera au mandataire, dans le délai de quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice, le calendrier des opérations de télétransmission et toutes les informations et documents que ce dernier pourra estimer nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

5. Durée du mandat

Le présent contrat est conclu pour les opérations de télétransmission à compter du 1^{er} janvier N.

Ce contrat se renouvelant par tacite reconduction, il est établi pour une durée indéterminée. Il prendra fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois, ou en cas de radiation du professionnel du C.P.G.A ou de cessation d'activité.

6. Reddition de compte

Pour ce qui est du mandant, le signataire des présentes atteste :

- être dûment habilité à l'engager ;
- que la convention ne contient aucune disposition contraire aux lois ou règlements qui lui sont applicable.

Le présent mandat est soumis à la loi française. Compétence est donnée aux tribunaux dans le ressort desquels est établi le mandataire.

Fait à , le

Signature du mandant

Précédée de la mention manuscrite

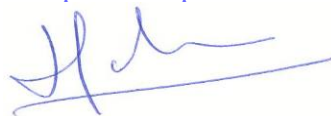
« Bon pour mandat »

Signature du mandataire

Précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation de mandat »

Bon pour acceptation de mandat



Document à nous retourner